

Chapitre II.

Envois recommandés.

Art.

- 54. Taxes.
- 55. Avis de réception.
- 56. Etendue de la responsabilité.
- 57. Exceptions au principe de la responsabilité.
- 58. Cessation de la responsabilité.
- 59. Paiement de l'indemnit .
- 60. D lai de paiement de l'indemnit .
- 61. D termination de la responsabilit .
- 62. Remboursement de l'indemnit    l'Administration exp ditrice.

Chapitre III.

Envois contre remboursement.

Art.

- 63. Taxes et conditions. Liquidation.
- 64. Annulation ou modification du montant du remboursement.
- 65. Responsabilit  en cas de perte de l'envoi.
- 66. Garantie des sommes encaiss es r guli rement.
- 67. Indemnit  en cas de non-encaissement du montant du remboursement, d'encaissement insuffisant ou frauduleux.
- 68. Sommes encaiss es r guli rement. Indemnit s. Paiement et recours.
- 69. D lai de paiement.
- 70. D termination de la responsabilit .
- 71. Remboursement des sommes avanc es.
- 72. Mandats de remboursement et bulletins de versement.
- 73. Bonification de la taxe et du droit de remboursement.

Chapitre IV.

Attribution des taxes. Frais de transit.

Art.

- 74. Attribution des taxes.
- 75. Frais de transit.

Art.

- 76. Exemption de frais de transit.
- 77. Services extraordinaires.
- 78. Paiements et d comptes.
- 79. Echange de d p ches closes avec des b timents de guerre.

Dispositions diverses.

- 80. Inobservation de la libert  de transit.
- 81. Engagements relatifs aux mesures p nales.

Dispositions finales.

- 82. Mise   ex cution et dur e de la Convention.

PROTOCOLE FINAL DE LA CONVENTION.

Art.

- I. Retrait. Modification d'adresse.
- II. Equivalents. Limites maxima et minima.
- III. Once avoirdupois.
- IV. D p t de correspondances   l' tranger.
- V. Coupons-r ponse.
- VI. Droit de recommandation.
- VII. Services a riens.
- VIII. Exception   la libert  du transit des petits paquets.
- IX. Frais sp ciaux de transit par le Transsib rien et le Transandin.
- X. Frais d'entrep t sp ciaux   Aden.
- XI. Frais sp ciaux de transbordement.
- XII. Protocole laiss  ouvert aux Pays non repr sent s.
- XIII. Protocole laiss  ouvert aux Pays repr sent s pour signatures et adh sions.
- XIV. D lai pour la notification des adh sions.